

TECHNOLOGIES

**Avec l'Echangeur, l'avenir des entreprises passe par Internet**



Les entreprises doivent faire face à de profondes mutations générées par l'usage des TIC, Technologies de l'Information et de la Communication. Ces mutations sont d'autant plus difficiles à appréhender qu'elles ne s'appliquent pas seulement à la production ou à la gestion mais aussi aux échanges avec l'environnement de l'entreprise. L'objectif de l'Echangeur de Basse-Normandie est de permet-

tre aux entreprises, collectivités locales et aux institutions de se familiariser avec ces technologies, d'en suivre les évolutions et d'en identifier l'impact au niveau de leurs activités.

- **Formations toute l'année :** Téléphoner grâce à Internet (16 mars 2006) ; Référencer son site web (30 mars 2006) ; Travail collaboratif (4 avril 2006) ; Comment créer son site Internet ? Formations à Internet pour les élus et agents administratifs avec l'Association des Maires de l'Orne : e-administration, marchés publics, création de sites web, etc.
- **Formations intra-entreprise** L'Echangeur se déplace au sein de l'entreprise. Thèmes proposés : la veille sur Internet, découvrir et pratiquer la signature électronique, savoir communiquer avec sa newsletter, etc.
- **ThémaNets.** Réunions gratuites et synthétiques sur un thème particulier.

**En bref, l'Echangeur, c'est :**

- un espace de 500 m<sup>2</sup> ouvert en octobre 2001 à la Halle au Blé, entièrement câblé et connecté à Internet haut débit ;
- deux spécificités : la dématérialisation (e-administration/signature électronique) et la e-santé (santé et systèmes d'information) ;
- 8 plates-formes technologiques ;
- plus de 6 000 utilisateurs depuis son ouverture ;
- Association loi 1901, l'Echangeur est financé en partie par ses partenaires fondateurs (Ville d'Alençon, Conseil général, Conseil régional et prestations payantes). Retrouvez notre article sur l'Echangeur dans L'Orne magazine de mars-avril 2006.

Informations et renseignements au 02 33 80 87 50  
www.echangeurbn.com



- **Yves Valentin** a été élu le 10 janvier 2006 par ses pairs à la présidence du Conseil des prud'hommes (collège employeurs), en remplacement de Félix Morin. Il occupera cette fonction pendant 1 an.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'Ordre des avocats au Barreau d'Argentan compte à sa tête un nouveau bâtonnier en la personne de **Patrick Lepelletier**, qui remplace José Cohen. Agé de 49 ans, il est avocat depuis 25 ans et est originaire d'Argentan.



■ **Franck Le Mestre**, âgé de 36 ans, a été nommé responsable du pôle hippique le 13 février 2006 au Haras du Pin. Originaire de Bretagne, diplômé du Centre de Rambouillet (BTSA Hippique) et titulaire du monitorat d'équitation, Franck Le Mestre est chargé d'animer des manifestations hippiques sur le domaine, notamment par l'organisation de compétitions sportives. Il était depuis trois ans responsable technique de l'Association Nationale du Selle Français.

ÉCONOMIE

**Un bureau à Paris pour les Ornais**

En partenariat avec Manche Expansion et Calvados Stratégie, Orne développement, le Comité d'expansion économique du département, dispose de bureaux parisiens dans le 8<sup>e</sup> arrondissement destinés aux entreprises ornaises. L'objectif ? Permettre aux entreprises du département d'établir un rendez-vous, organiser une réunion, réaliser une opération de communication avec des clients étrangers, à proximité des aéroports. Plus de 410 m<sup>2</sup> de bureaux et d'espace de travail, dans un immeuble de standing à quelques minutes de la gare Saint-Lazare. Location à la journée, la semaine, au mois ou à l'année.



Contact : 01 53 76 83 00 - www.espacedelabaume.com  
et www.ornedeveloppement.com (02 33 28 76 75).

Agenda

**Alençon** (Site universitaire de Montfoulon)  
→ 18 mars  
**Cercle des juristes Alençonnais, festival de l'éloquence**  
Tél. : 02.33.82.82.82.

→ Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril  
**Le printemps de la chanson**



**St-Siméon**  
→ 15 mars  
**Sophie Térol**  
Tél. : 02.33.38.56.66.

**L'Aigle** (Salle Verdun)  
→ 16 mars  
**Tartine Reverdy présente Chacun comme chez soi (spectacle jeune public)**  
Tél. : 02.33.84.16.10.

**Bagnoles-de-L'Orne** (Centre d'animation)  
→ 17 mars  
Tél. : 02.33.30.72.70.

**Tourouvre** (Salle polyvalente)  
→ 17 mars  
**Alexis HK présente l'homme du moment**  
Tél. : 02.33.83.30.64 / 06.12.59.32.39

**Moulins-la-Marche** (Théâtre)  
→ 24 mars  
**Karim Kacel présente Rien que pour toi**  
Tél. : 02.33.24.73.08.

**Le Mêle-sur-Sarthe** (Théâtre Daniel Rouault)  
→ 25 mars  
**Didier Sustrac présente Matière première Le spectacle...**  
Tél. : 02.33.27.61.02 / 02.33.27.63.97.

**L'Aigle** (Salle Verdun)  
→ 28 mars  
**Chanson + Bifluoré présente Poum ! Le spectacle...**  
Tél. : 02.33.84.16.10.

**La Ferté-Macé** (Salle Gérard Philippe)  
→ 30 mars  
**Véronique Pestel présente Canis bulle**  
Tél. : 02.33.37.52.82 / 02.33.37.47.00.

**Bellême** (Salle associative et culturelle)  
→ 31 mars  
**Romain Didier présente Deux de cordée**  
Tél. : 02.33.73.09.69.

**Gacé** (Salle du Tahiti)  
→ 1<sup>er</sup> avril  
**Yves Duteil en concert**  
Tél. : 02.33.67.08.59.

**Sées** (Cinéma le Rex)  
→ Du 5 au 8 avril  
**12<sup>ème</sup> édition du Festival Ciné-Environnement**  
Au programme, expositions et projections suivies de débats avec les réalisateurs, des spécialistes et des témoignages. Plusieurs thèmes seront abordés : l'agriculture et l'environnement, l'eau, l'environnement social, la biodiversité et la mondialisation, la santé... Organisé par la classe de BTS GPN du LEGTA de Sées.  
<http://perso.wanadoo.fr/bts-animation-nature/cin.environnement@voila.fr>  
Renseignements au 02.33.81.74.00

**3<sup>e</sup> édition du Concours de la création d'entreprise**  
Organisé par le Conseil général de l'Orne et Orne Développement. Nouveauté 2006 : le concours est désormais ouvert aux repreneurs d'entreprise.  
*Tous les renseignements utiles, le règlement et le dossier de candidature sont en ligne sur le site www.ornedeveloppement.com.*

**Date limite de dépôt des candidatures : le 15 avril 2006.**



TERRITOIRES en actions

NAS

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

L'économie se nourrit de challenges et défis. Apporter une réponse au départ massif en retraite de chefs d'entreprise de la génération dite du baby-boom constitue, pour le Conseil général, un challenge à relever et, mieux encore, à transformer en opportunités pour notre territoire. Plus que jamais, le Département et ses partenaires créent les conditions pour que l'évolution du tissu économique ornais s'oriente dans le sens du développement de l'activité et de l'emploi.

Cette nouvelle lettre d'information présente les dispositifs et les moyens aujourd'hui mis en œuvre pour accompagner les mutations des entreprises et répondre aux attentes des porteurs de projet, qu'ils soient créateurs, cédants ou repreneurs. Elle éclaire également la réflexion en cours sur notre territoire pour assurer aux acteurs de l'économie un soutien performant et adapté aux spécificités ornaises. En tant qu'acteurs vous-mêmes de la dynamique de notre territoire, vous comptez chaque mois parmi les destinataires de cette lettre. Pour vous apporter un outil le plus clair et pratique possible sur les dispositifs de soutien à l'économie locale, ce numéro de Territoires en actions se double d'une fiche "mémo". Chaque fois que le sujet traité le nécessitera, cette publication aussi saura s'adapter pour coller au concret.



en avant

Créations, transmissions, développements : l'action du Conseil général pour les entreprises ornaises

**En 2004, 591 entreprises ont été créées, 243 reprises, et 171 réactivées dans l'Orne. Pleins feux sur ces dispositifs d'accompagnement anciens ou récents, mis en place ou suivis par le Conseil général pour encourager l'activité et l'emploi au cœur de nos territoires.**

**A lire en pages 2 à 4 et dans la fiche thématique jointe**



# Créations, transmissions, développements

## Que fait le Conseil général pour les entreprises ornaises ?

**Le Département consacre cette année un peu plus de 18 millions d'euros au développement économique de l'Orne. Comment se répartissent ces fonds, aides directes ou indirectes, soutiens financiers ou conseils, et selon quelle politique d'aide ? Eclairage.**

Explicite

### Des dispositifs et des modes d'intervention complémentaires

De la création d'un fonds de commerce en cœur de bourg aux projets d'export de certaines entreprises, de nombreuses aides existent pour accompagner le lancement ou le développement des entreprises. Le Département y participe directement ou indirectement à travers plusieurs dispositifs : subventions, bonifications d'intérêts de prêts, avances remboursables, financements d'outils, de structures, de professionnels experts en développement économique...

Les modes d'intervention du Département varient chaque année et évoluent au gré de la législation nationale et européenne. « Le volet social est une condition de plus en plus importante dans les aides à l'immobilier comme en témoigne le toilettage récent que nous avons dû réaliser pour le FDDE ; on ne solda la subvention que si l'entreprise a effectivement créé les emplois promis », précise Gérard Martin, responsable de la Direction du Développement économique et touristique au Conseil général. « Le nouveau Schéma régional de développement économique (SRDE) voté en décembre dernier par le Conseil régional implique aussi la révision de certaines de nos aides, notamment celles concernant les très petites entreprises ; une réflexion conduite dans le cadre du plan d'accompagnement de la création et transmission d'entreprises. »

L'ensemble de ces programmes est rappelé dans la fiche Mémo associée à cette lettre. Gros plan sur deux actions représentatives de la politique d'accompagnement du Conseil général : le concours de la création et de la reprise d'entreprise et la base de données Orne Export :

#### • Aider au lancement : créateurs, repreneurs en lice !

Lancé il y a trois ans par le Conseil général, le concours de la création d'entreprise, dont l'organisation est confiée à Orne Développement, ouvre cette année la voie aux projets des repreneurs. Objectif : donner un coup de pouce à celles et ceux qui créent ou reprennent des activités en mettant en valeur la capacité du territoire ornais à attirer ou à fixer « l'esprit d'entreprise ». Ouvert aux entreprises créées ou reprises dans l'Orne en 2004 et 2005 et aux porteurs de projets, le concours est doté d'une enveloppe de 34 000 € (1<sup>er</sup> prix : 10 000 €). De plus, le jury dispose d'une

enveloppe de 14 000 € pour attribuer des mentions. Il sera particulièrement sensible au critère d'innovation, aux activités liées à l'environnement, aux activités liées aux services en milieu rural, aux jeunes créateurs, à la dimension internationale, aux activités créées ou reprises par un demandeur d'emploi... En 2004, le concours a récompensé 10 lauréats, et 11 en 2005.

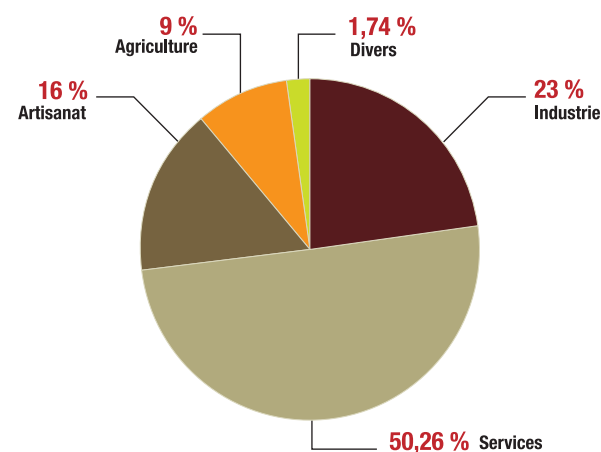
#### • Aider au développement à l'international avec Orne Export

L'accès à l'information économique est devenu un enjeu stratégique de premier plan pour les entreprises et pour les territoires qui s'engagent à l'international. Pour essayer de répondre à ce besoin, le Conseil général de l'Orne a été le premier département en France à mettre en place un véritable outil d'intelligence et d'accompagnement économique à l'international : la base de données Orne Export. Objectif : offrir aux professionnels ornais, un outil simple et rapide pour trouver des informations sur les marchés étrangers, suivre les évolutions et tendances des marchés et obtenir des réponses concrètes.

Orne export propose gratuitement\* 4 types d'information :

- **Un panorama des marchés mondiaux** : plus de 5 000 pages d'information en accès libre sur l'économie et les pratiques commerciales de 83 pays ;
- **Un moteur de recherche** sectoriel qui scrute plus de 25 000 documents en français et en anglais : études de marché, les dernières tendances, les salons professionnels et les sources d'informations sectorielles selon l'activité dans 83 pays.
- **Une assistance personnalisée** via Internet ou par téléphone au 0 825 812 118 pour répondre à toutes les questions sur le commerce international. Une série de services est également proposée : droits de douane, flux entre deux pays, liste de prospects qualifiés, calcul

#### Salariés par secteur d'activités (chiffre novembre 2005) en % de la population active



de prix de vente à l'export ;  
 - **Une veille commerciale.** Elle permet de suivre l'activité du secteur de l'entreprise et des concurrents à l'international. Orne Export propose gratuitement deux formules de veille sur les premiers marchés mondiaux. La première se limite aux informations éditées par Orne Export, l'autre scrute plus de 2000 sources d'information externes.

\* L'accès au site est libre et gratuit ; les accès aux services du site et aux dispositifs de veille sont réservés aux professionnels du département de l'Orne, après inscription en ligne.

#### contacts

→ **Concours de la création d'entreprise**  
 Dépôt des candidatures : 15 avril 2006  
 Remise des prix : juin 2006  
 Contact : Orne Développement :  
 Tél. 02 33 28 76 75 - Fax. 02.33.28.50.73  
 www.orne.fr ou www.ornedeveloppement.com

→ **Orne Export**  
 Infos@orne-export.com  
 N°indigo 0 825 812 118  
 www.orne-export.com

#### TÉMOIGNAGE

## « Répondre concrètement aux besoins exprimés par les entreprises »

**JEAN-PIERRE BLOUET,**

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AU CONSEIL GÉNÉRAL ET CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON DE JUVIGNY-SOUS-ANDAINES



#### Quel budget global, le Conseil général consacre-t-il cette année à l'économie locale et quels sont les grands projets en 2006 ?

Le budget dédié par notre collectivité est de 4 millions d'euros, auxquels il faut ajouter les aides exceptionnelles liées à la Convention Moulinex (8 M€) et au Contrat d'Argentan. D'autres aides visent à accompagner certains syndicats mixtes dans l'aménagement de zones d'activités. Le Département est ainsi intervenu dans le dossier Faurecia à hauteur de 30%, sur un montant total de 3 M€, auquel s'ajoutent les travaux de voirie pris en charge par le Conseil général. Autres grands chantiers : celui conduit par le syndicat mixte interdépartemental Cerisé-Arçonay (4 M€) et celui de Sées (2 M€). De plus, le Département apportera nos concours dans le cadre de la mise en place des pôles de compétitivité. Il s'implique aussi fortement sur le terrain des services numériques, de la téléphonie mobile et, bien sûr, dans la mise en place d'un plan de la création et reprise des entreprises.

#### D'ici 5 ans, on prévoit 1000 entreprises à reprendre dans l'Orne. Qu'apportent les nouvelles conditions d'obtention du FDDE\* aux entreprises et pour quelles raisons le Département en a-t-il élargi le règlement ?

Le plafond est considérablement revalorisé : + 164%. Il permet d'atteindre le maximum d'aide autorisé sur les zones PAT tertiaires. De plus, l'élargissement du règlement permet l'ouverture du FDDE aux entreprises et plus seulement aux collectivités ou syndicats

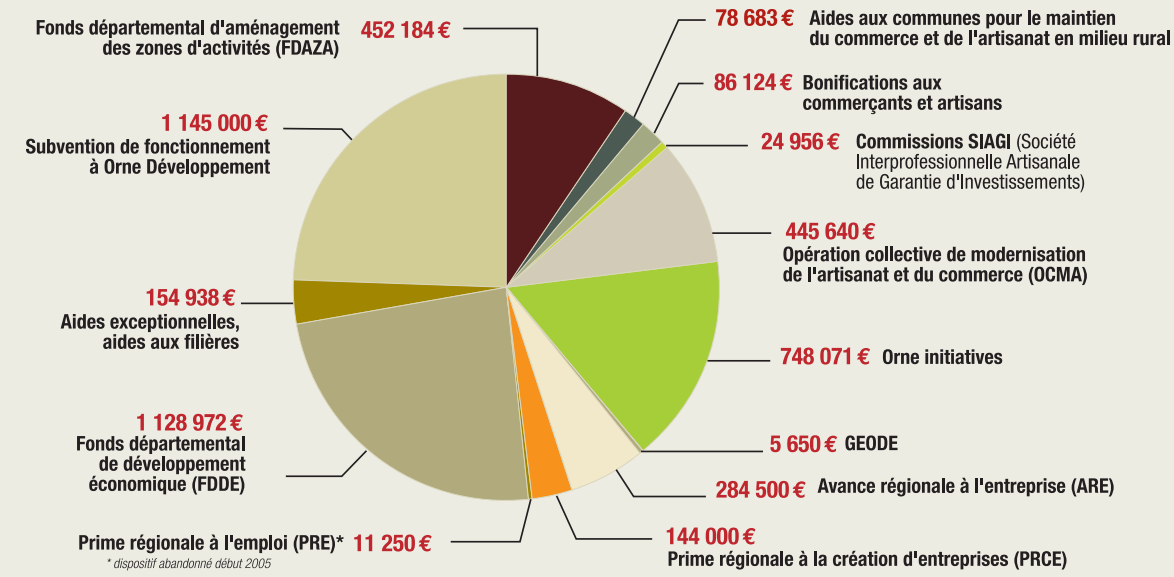
de communes. Le Département s'adapte à la conjoncture économique du pays en s'attachant autant à la création qu'au maintien des emplois, tout en soutenant l'investissement.

#### Le Conseil général revisite actuellement sa politique globale. Quelle place sera accordée au volet création-reprise-développement des entreprises dans le cadre des travaux de prospective économique et sociale ?

La mise en cohérence de la politique départementale avec le SRDE\*\* (en cours de finalisation) permettra de trouver les bonnes solutions pour soutenir la reprise d'entreprise. Elle peut être soutenue sur le programme "prêt d'honneur Orne Initiatives", sur nos aides en faveur du maintien des derniers commerces en milieu rural ou dans le cadre de la mise en place d'un nouveau programme départemental de soutien aux TPE. Le programme en faveur de l'immobilier d'entreprise (FDDE) peut être largement mis à profit dans cette perspective.

\* FDDE : Fonds départemental de développement économique  
 \*\* SRDE : Schéma régional de développement économique

## Les aides économiques du Conseil général en 2005 (4 709 968 €)



+ **Aides exceptionnelles :**  
 opérations de reconversion du site Moulinex : **8 049 156 €**  
 site d'Argentan : **948 595 €**

#### TÉMOIGNAGE

## « Au service des projets d'implantation et de développement »

**MICHEL LE GLAUNEC,**

PRÉSIDENT D'ORNE DÉVELOPPEMENT (COMITÉ D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DU DÉPARTEMENT), CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON DE LA FERTÉ-FRESNEL



#### Quel est le rôle de Orne Développement, son lien avec le Conseil général et les autres partenaires économiques ?

Orne Développement est une association créée dans les années 50 par un groupe d'industriels ornais sous la dénomination « Comité d'Expansion du Département de l'Orne » (CEDO). Elle fédère les collectivités territoriales (Conseil général, communes et leurs groupements), les entreprises, les Chambres Consulaires, les organisations syndicales patronales et de salariés. Les missions d'Orne Développement s'articulent autour de deux axes : mettre en œuvre la politique économique du Conseil général (son principal financeur) ; être au service de ses membres, entreprises et collectivités territoriales, dans le cadre de leurs projets d'implantation d'entreprise ou de développement économique.

#### Le Conseil général et Orne Développement lancent le 3<sup>e</sup> concours de la création d'entreprise qui s'ouvre cette année aux repreneurs. Quel en est l'objectif ?

Il s'agit de saluer la prise de risques et le sens des responsabilités dont les créateurs ou repreneurs font preuve. Des qualités humaines précieuses dont l'exemplarité doit être mise en valeur. Il s'ouvre cette année aux repreneurs car 20% des chefs d'entreprise actuels seront concernés entre 2006 et 2010 ! De nombreuses entreprises existantes sont ou seront à reprendre : un formidable portefeuille d'opportunités pour des jeunes ou des personnes en reorientation professionnelle.

#### Comment les entreprises ornaises utilisent-elles la base de données Orne Export dans leur conquête de marchés à l'international ?

Dans un contexte de mondialisation, face à l'ouverture des marchés et la compétition acharnée qui en découle, le Conseil général a souhaité mettre en place cet outil performant pour soutenir les entreprises ornaises dans leurs activités à l'international. Ouverte en janvier 2004, cette base de données est utilisée aujourd'hui par 190 entreprises ornaises. Ses deux premiers niveaux de service sont gratuits. La base reçoit une moyenne de 1000 visites par mois, et 12 000 pages sont consultées sur la même période. On constate actuellement une bonne montée en puissance.

#### Quoi de neuf au sujet des missions « Eurochallenge » ?

Les déplacements à l'étranger organisés sous forme de rendez-vous d'affaires ciblés et personnalisés sont reconnus parmi les meilleurs des outils proposés aux entreprises pour gagner des marchés à l'export. Ils sont la suite logique du travail sur la base de données Orne Export. Grâce au soutien du Conseil général, les entreprises ornaises de tous les secteurs disposent donc d'un éventail complet d'outils pour conquérir de nouveaux marchés.

# Les aides du Conseil général à l'économie locale

## ■ Fonds départemental d'aménagement des zones d'activités (FDAZA)

Ce fonds est accordé aux collectivités locales et à leurs groupements pour la création, l'extension ou la requalification de zones d'activités :

- pour les zones de niveau supradépartemental : participation à hauteur de 1/3 des charges du Syndicat, limitée au montant de la participation de la collectivité maître d'ouvrage ;
- pour les zones de moins de 40 hectares : création, extension (30% maximum, à parité avec la collectivité maître d'ouvrage, avec un plafond de 200 000 euros de subvention), requalification (10% de la dépense HT, plafond de l'aide 50 000 euros) ;
- pour les zones artisanales et de petits commerces : création, extension, 30% de la dépense, avec un maximum de 100 000 euros de subvention.

## ■ Subventions versées aux communes en faveur du maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural

La subvention est accordée à la commune qui achète, construit, agrandit ou rénove des bâtiments pour les mettre à la disposition des commerçants ou artisans, mais aussi en cas de transfert d'activité.

## ■ Aides en faveur des commerçants-artisans en zone rurale

Le Département intervient :

- sous forme de bonification des taux d'intérêt des prêts contractés par les commerçants-artisans. La bonification est une aide versée aux commerçants ou artisans s'installant dans une commune de moins de 2500 habitants. Elle est calculée en fonction, du montant, de la durée et du taux des prêts contractés ;
- sous forme de prise en charge des commissions SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements). Cette politique mise en place en 1999, a pour objet de prendre en charge les commissions demandées par la SIAGI au titre de la garantie qu'elle délivre aux établissements bancaires et financiers pour couvrir les emprunts contractés par les TPE ;
- avec le SICLER (Secrétariat d'Information des Collectivités Locales et Régionales), qui a pour objectif de mettre en relation les collectivités locales et les personnes à la recherche d'un commerce à reprendre ;
- sous forme d'opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCMA). Les OCMA ont pour but d'aider les artisans et les commerçants à moderniser leurs outils de production et à développer des actions collectives.

## ■ Aides exceptionnelles

En complément de ces aides classiques, le Conseil général s'engage dans :

- certains syndicats mixtes ayant pour vocation l'aménagement de zone d'activités (depuis les frais généraux d'étude, l'acquisition de terrains jusqu'à, éventuellement, la création de bâtiments, hôtels d'entreprise...) ;
- les opérations de reconversion de sites : Moulinex, le contrat de site d'Argentan... ;
- des partenariats avec les SEM. Exemple : la convention SHEMA (Société Hérouvillaise Mixte d'Aménagement). Cette société a pour mission de faciliter les tâches administratives et juridiques dans les entreprises en recherche d'installation ou en phase de reconversion en leur proposant des solutions adaptées ;
- L'Etablissement public foncier de Normandie pour des opérations de partage foncier et immobilier industriel ;
- des aides à la pierre (politique du Département en faveur du logement).

## ■ Orne Initiatives

Orne initiatives est une association loi 1901 créée en 2000 par les acteurs économiques et les collectivités locales afin de favoriser la création et la reprise d'entreprise sur le territoire ornaï. Elle intervient sous la forme de prêts d'honneur qui complètent l'apport personnel du chef d'entreprise et exercent un effet de levier auprès des organismes financiers. Elle couvre l'ensemble du département à travers cinq Comités Locaux d'Engagement (CLE) localisés dans chacun des pays ornaï. Ce sont ces comités qui étudient les demandes et attribuent les prêts et, si besoin, accompagnent l'entreprise dans sa phase de démarrage.

Ce prêt d'honneur est un prêt à taux nul, sans garantie. Le montant moyen du prêt est de 7 000 €. Il peut, le cas échéant, être complété par un prêt départemental. La durée de remboursement varie de 3 à 5 ans, avec une possibilité de différé. Pendant la durée du prêt, le créateur peut être accompagné par un parrain qui est à sa disposition pour suivre l'évolution de son entreprise et lui apporter, si nécessaire, son soutien et ses conseils. Les entreprises bénéficiaires représentent un potentiel de création de 600 emplois et leur taux de pérennité est de 90%. Elles appartiennent en majorité au secteur de l'artisanat (31%), du commerce (26%), mais aussi des services (18%), de l'industrie (14%) ou du tourisme (7%). Un quart des porteurs de projets ont moins de 30 ans et 30% sont des femmes. En 5 ans, de 2001 à 2005, 427 créateurs ou repreneurs d'entreprises ornaï ont été aidés par Orne Initiatives. Plus de 3 000 000 € ont ainsi été prêtés pour faciliter le démarrage de ces entreprises.

[www.orne-initiatives.com](http://www.orne-initiatives.com)

## ■ Gestion opérationnelle et dynamique des entreprises (GEODE)

Cette aide correspond à des expertises réalisées par la Banque de France pour des entreprises industrielles. Le Département participe à hauteur de 25% du coût de l'analyse. Les expertises visent à situer la cohérence de stratégie de l'entreprise au regard de l'évolution de son marché.

## ■ Avance régionale à l'entreprise (ARE)

Favorise les investissements significatifs des entreprises des secteurs de l'industrie et des services à l'industrie sous une forme d'avance remboursable (modification en cours dans le cadre du SRDE).

## ■ Prime régionale à la création d'entreprises (PRCE)

Favorise la création d'entreprise dans les secteurs de l'industrie, des services à l'industrie et du commerce de gros, par le versement d'une subvention prise en charge à parité par le Département et la Région (modification en cours dans le cadre du SRDE).

## ■ Fonds départemental de développement économique (FDDE)

Permet de soutenir les projets de construction, d'acquisition, d'extension ou d'aménagement de locaux destinés à un usage professionnel. Le Département a élargi récemment les conditions d'intervention de ce fonds. Attribué aux collectivités locales, sociétés d'économie mixte et sociétés de crédit-bail intervenant en qualité de maître d'ouvrage pour des opérations immobilières en faveur des entreprises, le FDDE peut désormais être versé directement aux entreprises. Sont pris en compte les projets prévoyant la création ou le maintien d'emplois sur une période de trois ans. Ses montants et ses plafonds sont revus à la hausse : en fonction du nombre d'emplois créés, la subvention passe de 16 % à 25 %, soit de 112 000 € à 140 000 € pour de

la construction et de 80 000 € à 100 000 € pour de la location (article 6A). Le FDDE peut être mobilisé pour le maintien de l'emploi "sur site" à hauteur de 10 % dans la limite de 112 000 €. Ce règlement doit permettre d'amplifier l'attractivité du département et soutenir les acteurs économiques par un outil performant en leur donnant les moyens de se moderniser.

## ■ Aides aux filières

Les filières mouliste, outilleur, bois, quincaillerie, agroalimentaire bénéficient d'aides directes du Conseil général ou de mesures d'accompagnement mises en place par Orne développement.

## ■ Aide à Orne Développement

Le Conseil général donne mission (par convention) au Comité d'expansion Orne Développement pour conduire des actions dans le domaine économique. Le Comité bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 1 145 800 € en 2006. Parmi l'ensemble de ses actions figurent les prestations de services auprès de la société Export SA.

### Pour tout renseignement complémentaire

Direction du Développement économique et touristique  
du Conseil général de l'Orne  
27, boulevard de Strasbourg  
BP 528 • 61 017 Alençon cedex  
Tél. 02.33.81.60.00

## À noter

### → Téléphonie mobile

D'ici 2007, couverture totale du département par la téléphonie mobile.

#### Contact :

Conseil général de l'Orne (service de l'informatique)  
Tél. 02.33.81.60.00 [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

### → Haut débit

Deux technologies aux services des acteurs de l'économie pour couvrir tout le département en haut débit :

- **Wimax** : débit de 10 mégabits dans un rayon de 20 km autour d'une station de base. Un catalogue complet de services pour les entreprises (accès Internet 1-2-5-10 Mbits/s ; réseaux privés virtuels ; interconnexions Lan to Lan : 0800 600 621 ; pour les particuliers : 0810 300 200 [grandpublic@altitudetelecom.fr](mailto:grandpublic@altitudetelecom.fr))
- **ADSL** : pour les professionnels : 10 16 ; pour les particuliers : 10 14

### → Des bureaux à Paris pour les entreprises

Permet aux entreprises du département d'organiser un rendez-vous, une réunion, de réaliser une opération de communication avec des clients étrangers, à proximité des aéroports. Tél. 01.53.76.83.00

[www.espacedelabaume.com](http://www.espacedelabaume.com)  
[info@espacedelabaume.com](mailto:info@espacedelabaume.com)

Et Orne développement : [www.ornedeveloppement.com](http://www.ornedeveloppement.com)

## En savoir +

### ■ Conseil général de l'Orne

Direction du Développement  
Hôtel du Département  
27, boulevard de Strasbourg • BP 528  
61 017 Alençon cedex • Tél. 02.33.81.60.00  
[www.orne.fr](http://www.orne.fr)

### ■ Orne développement (comité d'expansion économique de l'Orne)

25, boulevard de Strasbourg • BP 128  
61 004 Alençon Cedex • Tél. 02.33.28.76.75  
[www.ornedeveloppement.com](http://www.ornedeveloppement.com)

### ■ Orne Export

[Info@orne-export.com](mailto:Info@orne-export.com)  
N°indigo 0 825 812 118  
[www.orne-export.com](http://www.orne-export.com)

### ■ Chambres consulaires

**CCI d'Alençon** : Tél. 02.33.82.82.82  
[www.alencon.cci.fr](http://www.alencon.cci.fr)  
**CCI de Flers/Argentan** : Tél. 02.33.64.68.00  
[www.flers.cci.fr](http://www.flers.cci.fr)  
[www.basse-normandie.cci.fr](http://www.basse-normandie.cci.fr)  
[www.entreprise.cci.fr](http://www.entreprise.cci.fr)

### Chambre de métiers de l'Orne :

Tél. 02.33.80.00.50  
[www.cm-orne.fr](http://www.cm-orne.fr)  
[www.crm-basse-normandie.fr](http://www.crm-basse-normandie.fr)

### Chambre d'agriculture de l'Orne

Tél. 02.33.31.48.00  
[www.orne-agri.com](http://www.orne-agri.com)  
[www.normandie.chambagri.fr](http://www.normandie.chambagri.fr)  
[www.pme.gouv.fr](http://www.pme.gouv.fr)  
[www.entreprendre-en-france.fr](http://www.entreprendre-en-france.fr)  
[www.apce.com](http://www.apce.com)  
[www.entreprises.minefi.gouv.fr](http://www.entreprises.minefi.gouv.fr)